

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Patricia Arcand, cheffe de division, ressources financières et matérielles;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

Absente : Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA23 170222

SUSPENSION DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 10 octobre à 19 heures afin de finaliser la séance extraordinaire de 17 heures 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À 19 H 45



RÉSOLUTION CA23 170225**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA23 170226**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023 à 19 heures et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2023 à 17 heures 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Condoléances à la famille d'Alexandre Look décédé lors de l'attaque du Hamas en Israël • Condamne l'attaque contre Israël • Journée mondiale de la santé mentale • Journée de la vérité et réconciliation • Retour sur l'annonce relative au chemin Camilien-Houde • Nouveau règlement sur les nuisances
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvel an juif et accommodements quant au stationnement • Condamne l'attaque contre Israël • Motion concernant l'éducation de l'Holocauste à l'école primaire
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Condamne l'attaque contre Israël • Budget • Plantation d'arbres au parc Mahatma-Gandhi pour l'aménagement d'une micro-forêt • Journée mondiale de la santé mentale • Parc MLK - itinérance
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Condamne l'attaque contre Israël • Mois de l'histoire LGBTQ • Aménagements de saillies dans Notre-Dame-de-Grâce • Remerciements au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce et au Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau pour leur travail • Événement culturels à venir à l'arrondissement



Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Condamne l'attaque contre Israël et transmet ses condoléances à la famille d'Alexandre Look • Journées afin de prendre conscience des inégalités et discriminations • 17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté • Stratégie municipale pour les aînés pour les 7 prochaines années • 16 octobre : commémoration du décès de Jannai Dopwell-Bailey • Hackathon pour penser aux façons innovantes de gérer les matières résiduelles • Soirée d'information sur les inondations à venir
-----------------	--

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Bruno Karsenti	Collecte des ordures - malpropreté
• Steven Jas	Rue Sherbrooke
• Robert Michael Edgar	Éclipse solaire totale du 8 avril 2024 - événement
• Rosa Diaz	Lumières au parc Martin-Luther-King
• Alex Trainman-Montagano	Budget
• Michael Shafter	Actes haineux
• Joël Coppieters	Rapport de progrès en matière de logement social

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
• Masoumeh Asgari	Mesures d'atténuation de la circulation automobile sur la rue Chester
• Diane Chambers	Entretien des arbres matures dans Notre-Dame-de-Grâce
• Anne Marie Decelles	Zone de débarcadère devant une garderie
• Terry O'Malley	Communication avec les électeurs

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • S'enquiert des améliorations au terrain de cricket réalisées en 2023 et de celles prévues en 2024 • Demande le nom des entreprises ayant reçu des subventions dans le cadre du soutien aux artères commerciales • Demande des informations concernant les placettes de l'arrondissement • S'enquiert de la date d'inauguration du parc Elie-Wiesel
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Demande une mise à jour des solutions pour la circulation dans le secteur de l'Hôpital général juif, près des rues Bourret et Légaré.
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • S'enquiert de l'échéancier pour les travaux au parc Coffee • Demande le processus à suivre pour la réalisation d'une murale en arrondissement
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • S'enquiert du nombre de personnes ayant participé au budget participatif



CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA23 170227

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT - BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'entériner la réponse aux recommandations du rapport d'audit du bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal relatives au suivi de la réglementation et directives ainsi que la reddition de comptes des travaux d'ESP (Entrée de Service en Plomb) des projets réalisés en 2021 sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1235153002

RÉSOLUTION CA23 170228

PROLONGATION DE CONTRAT - 7762763 CANADA INC. - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à la firme 7762763 Canada inc. une prolongation pour le contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour 2024;

D'autoriser une dépense à cette fin de 180 625,73 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant (4 soumissionnaires) - Appel d'offres public 23-19737;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1239477001



RÉSOLUTION CA23 170229

**CONTRAT DE SERVICE - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES
- PROGRAMME ÉCO-QUARTIER**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) un contrat de services pour la réalisation du Programme Éco-quartier, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et approuver la convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin, de 755 911,19 \$ incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1235284008

RÉSOLUTION CA23 170230

CONTRAT DE SERVICE - SPCA CANADIENNE - REFUGE POUR ANIMAUX

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sonny Moroz

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) s'engage à fournir à l'arrondissement les services requis pour les services de refuge pour animaux, pour un montant de 229 800 \$ incluant les taxes, pour une période de 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser une dépense à cette fin de 229 800 \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décision. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1239549001



RÉSOLUTION CA23 170231**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 1 781 \$;

Organisme	Montant et Donateur	
Service aux familles philippines de Montréal 1176657097 5610 Clanranald, Montréal, Qc H3X 2S8 Ramon Vincente	TOTAL:	1 000 \$
	Gracia Kasoki Katahwa:	300 \$
	Magda Popeanu	200 \$
	Sonny Moroz	300 \$
	Stéphanie Valenzuela	200 \$
Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce Comité d'entraide 1149167521 5333 avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, QC H4A 1L2 Louise Bernier	TOTAL:	781 \$
	Peter McQueen	781 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1234570015

RÉSOLUTION CA23 170232**APPUI - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU GYMNASSE - ÉCOLE RUDOLF STEINER**

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'appuyer le projet de l'École Rudolf Steiner de Montréal pour le réaménagement de son gymnase dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES);

D'autoriser la signature de la lettre d'appui à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1239670001



RÉSOLUTION CA23 170233

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ARÉNA DOUG-HARVEY

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le dépôt de la demande de soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de rénovation, mise aux normes et réaménagement de l'aréna Doug-Harvey et confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1237397008

RÉSOLUTION CA23 170234

DEUXIÈME DEMANDE DE SUBVENTION - PISCINE COMMUNAUTAIRE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'approuver un deuxième dépôt de la demande de subvention dans le cadre du programme de financement PAM modifié, pour la mise aux normes et la rénovation majeure de la piscine communautaire NDG;

D'approuver le montage financier et confirmer l'apport de l'Arrondissement tel que défini dans les aspects financiers du présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1233604001

RÉSOLUTION CA23 170235

DÉPÔT DE DEUX PROJETS - AMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser le dépôt de deux projets, le premier pour l'aménagement d'un nouveau jardin et le second pour la réfection d'un espace déjà dédié à l'agriculture urbaine pour un montant maximal de 250 000 \$ dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et



collectifs publics 2024 » déployé par le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1239982002

RÉSOLUTION CA23 170236

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS POUR 2023 - AOÛT 2023

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 31 août 2023 pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et l'état comparatif des revenus et des dépenses réelles au 31 août 2023 par rapport au 31 août 2022, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.05 1236954006

RÉSOLUTION CA23 170237

LISTE DES RUES - RÉFECTION ROUTIÈRE 2024

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'approuver, dans le cadre du Programme décennal d'investissement 2024 (PDI) de l'arrondissement, la liste des rues locales identifiées dans le cadre du programme de réfection routière 2024 (PRR) constitué de travaux de réfection des chaussées et de trottoirs, incluant des bonifications géométriques sur le territoire de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1238720007

RÉSOLUTION CA23 170238

AUTORISATION DE DEMANDE RECONVENTIONNELLE - RACICOT CHANDONNET LTÉE

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la firme Racicot Chandonnet ltée à tenter une demande reconventionnelle à l'encontre de Construction Morival ltée afin de préserver les droits de la Ville quant aux sommes pouvant être réclamées à l'entrepreneur découlant notamment des travaux correctifs à être réalisés, dans le cadre du recours portant le numéro 500-17-



115860-218, intenté à la suite des travaux de réhabilitation de la cour de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce situé au 6960, avenue Darlington à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1238961004

RÉSOLUTION CA23 170239

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé *Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023* joint au sommaire décisionnel;

D'édicter les ordonnances OCA23 17047, OCA23 17048 et OCA23 17049 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1233982001

RÉSOLUTION CA23 170240

ORDONNANCE - GRAFFITI - 6450, AVENUE SOMERLED

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance OCA23 17050 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Pot Luck - L'auberge Québécoise », sur la façade du Dépôt alimentaire NDG, au 6450, avenue Somerled, Montréal, QC H4V 1S5, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2023 de la Ville de Montréal;

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et approuver la convention de contribution financière à cette fin.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1239153001

RÉSOLUTION CA23 170241

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17388

ATTENDU QUE le règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 5 septembre 2023, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA23 17388 relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1238942005

RÉSOLUTION CA23 170242

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17389

ATTENDU QUE le règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA23 17389 sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1233408002



RÉSOLUTION CA23 170243**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA23 17390**

ATTENDU QUE le règlement autorisant la transformation et l'occupation du bâtiment mixte jumelé situé au 5315, place Garland, à des fins de garderie a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'adopter, tel que soumis le règlement RCA23 17390 autorisant la transformation et l'occupation du bâtiment mixte jumelé situé au 5315, place Garland, à des fins de garderie.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1236290022

RÉSOLUTION CA23 170244**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement sur les nuisances et dépose le projet de règlement.

40.06 1233408001

RÉSOLUTION CA23 170245**AVIS DE MOTION**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de définir et d'encadrer les établissements d'hébergement touristique.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA23 17391

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Sonny Moroz

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA23 17391 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de définir et d'encadrer les établissements d'hébergement touristique;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1236290016

RÉSOLUTION CA23 170246

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-138

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-138 autorisant la subdivision d'un logement pour l'immeuble situé au 3400, avenue Ridgewood, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 174 930 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, il est permis de déroger à l'article 136.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'autoriser la subdivision d'un logement, et ce, aux conditions prévues à la présente résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. La subdivision de logement doit être effectuée dans l'appartement #38 situé au dernier étage de l'immeuble.



4. La subdivision de logement doit permettre de créer deux logements d'un minimum de trois chambres.

5. Le projet est assujéti à la délivrance d'un permis de transformation, et ce conformément à l'article 32 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018).

CHAPITRE IV **DÉLAIS DE RÉALISATION**

6. Les travaux visés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution. À défaut, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

ANNEXE A **PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »**

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1236290028

RÉSOLUTION CA23 170247

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUILLET ET AOÛT 2023

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports des dépenses des bons de commande et des factures saisies sans bon de commande pour le mois d'août 2023 ainsi que les dépenses par carte de crédit pour les mois de juillet et d'août 2023.

60.01 1237479007

RÉSOLUTION CA23 170248

MOTION DEMANDANT À LA VILLE DE MONTRÉAL D'ÉTUДИER LES IMPACTS DE LA FERMETURE DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUDE

Attendu que l'administration de la Ville de Montréal a annoncé le 13 septembre 2023 son intention de verdir, transformer en grande promenade piétonne la voie Camillien-Houde et ainsi y fermer l'accès aux automobiles à partir de 2027;

Attendu que, outre l'éventuelle transformation de la voie Camillien-Houde, les détails des nouveaux aménagements créés sont présentement inconnus ou flous;



Attendu que, selon les données présentées à l'OCPM lors des consultations publiques de 2018, 10 000 voitures empruntent chaque jour la voie Camillien-Houde, dont 85% de ces voitures comme voie de passage;

Attendu que, suite à la réfection du chemin Camillien-Houde, l'accès automobile au Parc du Mont-Royal devra se faire par le chemin Remembrance, situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que les automobilistes touchés par la fermeture de la voie Camilien-Houde devront peut-être prendre des itinéraires alternatifs, par exemple en utilisant le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue des Pins ou le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;

Attendu que la fermeture de la voie pourrait entraîner une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux piétons et cyclistes;

Attendu qu'à ce jour, aucune étude d'impact sur la circulation et sur la sécurité n'a été faite, et qu'aucune mesure de mitigation de la circulation n'a été annoncée;

Attendu que les aménagements annoncés ne permettent pas de pallier aux enjeux de sécurité connus que provoque la cohabitation difficile des différents usagers de la route dans ce secteur;

Attendu que l'OCPM, en avril 2019, recommandait «de maintenir la circulation automobile sur l'ensemble de l'axe Camillien-Houde / Remembrance»;

Attendu que l'OCPM, en avril 2019, recommandait que « le réaménagement de l'axe Camillien-Houde / Remembrance soit entrepris en concertation avec les parties prenantes, de façon à assurer la sécurité de chaque groupe concerné »;

Attendu que les arrondissements constituent des parties prenantes, à ce titre devrait être prise en compte dans le projet de réaménagement de Camillien-Houde puisqu'ils pourraient potentiellement en subir des impacts;

Attendu que le principal argument évoqué par les participants contre le projet pilote de fermeture de l'axe Camillien-Houde était l'« *impact dans les quartiers limitrophes de la montagne* »;

Attendu que 67,5% des répondants au questionnaire en ligne de la consultation publique de l'OCPM en 2018 ont dit être tout à fait d'accord avec l'affirmation disant que « le projet pilote a fait augmenter la circulation dans les quartiers autour de la montagne »;

Attendu que, selon l'étude réalisée par CIMA+ publiée en novembre 2018, le projet pilote de 2018 pour retirer des véhicules particuliers en transit sur l'axe Camillien-Houde/Remembrance a entraîné une hausse des débits véhiculaires;

Attendu que la fermeture de la voie Camillien-Houde aura des répercussions sur les lignes d'autobus 11 Parc du *Mont-Royal - Ridgewood* et 711 - *Parc du Mont-Royal - Oratoire*, ainsi que sur les citoyens habitant dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, notamment dans le secteur de Ridgewood;

Attendu que la Société de transport de Montréal refond présentement son réseau d'autobus;

Attendu que la refonte des lignes d'autobus en périphérie du Mont-Royal aura des incidences : la hausse des passages risque d'entraîner des défis liés à la sécurité et une baisse des passages entraîne une diminution de mobilité;

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz



Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande officiellement à la Ville de Montréal d'effectuer de nouvelles études d'impact sur l'effet du détournement de la circulation véhiculaire dans les arrondissements mitoyens et sur les enjeux de sécurité qu'aurait la fermeture de la voie Camillien-Houde;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à la Ville de Montréal d'assumer les coûts associés à la confection de ces études et des éventuels aménagements requis;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à la Société de transport de Montréal de prendre en considération l'impact de la fermeture de la voie Camillien-Houde sur les citoyens de l'arrondissement lors de sa refonte du réseau d'autobus.

Un débat s'engage.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz proposent le retrait de la motion.

La mairesse Gracia Kasoki Katahwa, la conseillère Despina Sourias et le conseiller Peter Mcqueen votent contre le retrait de la motion.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent en faveur du retrait de la motion.

La proposition de retrait de la motion est rejetée à la majorité.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'amender la proposition afin qu'elle se lise comme suit :

MOTION DEMANDANT À LA VILLE DE MONTRÉAL D'Étudier LES IMPACTS DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUDE

Attendu que l'administration de la Ville de Montréal a annoncé le 13 septembre 2023 son intention de verdir, transformer en grande promenade piétonne et cycliste la voie Camillien-Houde et ainsi y fermer l'accès aux automobiles à partir de 2027;

Attendu que, par ce projet, la Ville de Montréal cherche à revoir et à magnifier l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal, par des projets qui rehaussent la biodiversité, le verdissement et la sécurité des millions de visiteurs qui le fréquentent annuellement.

Attendu que, selon les données présentées à l'OCPM lors des consultations publiques de 2018, 10 000 voitures empruntent chaque jour la voie Camillien-Houde, dont 85% de ces voitures comme voie de passage;

Attendu que, suite à la réfection du chemin Camillien-Houde, l'accès automobile au Parc du Mont-Royal devra se faire par le chemin Remembrance, situé dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que la fermeture de la voie pourrait entraîner une pression supplémentaire sur le réseau viaire des arrondissements avoisinants, où circulent également de nombreux piétons et cyclistes;



Attendu que la modélisation de l'impact sur la circulation de la coupure du transit aux véhicules particuliers sur l'axe Remembrance/Camillien-Houde sur les secteurs limitrophes du Mont-Royal réalisé dans le cadre du projet-pilote de 2018 a démontré que le réseau viaire avait la capacité d'absorber la croissance du nombre de véhicule sur les axes routiers dans l'arrondissement CDN-NDG

Attendu que le projet annoncé le 13 septembre répond à 12 des 16 recommandations du rapport de consultation de l'OCPM applicable à ce projet ;

Attendu que l'OCPM, en avril 2019, recommandait que « le réaménagement de l'axe Camillien-Houde / Remembrance soit entrepris en concertation avec les parties prenantes, de façon à assurer la sécurité de chaque groupe concerné »;

Attendu que l'arrondissement CDN-NDG constitue une des parties prenantes, et a été pris en compte dans le projet de réaménagement de Camillien-Houde afin d'évaluer les interventions nécessaires permettant de mitiger les impacts dans le secteur ;

Attendu que le principal argument évoqué par les participants contre le projet pilote de fermeture de l'axe Camillien-Houde était l'« impact dans les quartiers limitrophes de la montagne »;

Attendu que 67,5% des répondants au questionnaire en ligne de la consultation publique de l'OCPM en 2018 ont dit être tout à fait d'accord avec l'affirmation disant que « le projet pilote a fait augmenter la circulation dans les quartiers autour de la montagne »;

Attendu que, selon l'étude réalisée par CIMA+ publiée en novembre 2018, le projet pilote de 2018 pour retirer des véhicules particuliers en transit sur l'axe Camillien-Houde/Remembrance a entraîné une hausse des débits véhiculaires;

Attendu que le réaménagement de la voie Camillien-Houde sera accompagné d'une réorganisation et d'une optimisation de la desserte en autobus de la montagne et que la STM évalue notamment une modification du parcours et une bonification de la fréquence de la 11 (Parc du Mont-Royal - Ridgewood); la bonification du trajet et de la fréquence de la 711 (Parc du Mont-Royal - Oratoire); et l'ajout d'autres lignes pour desservir le sommet et les différents points d'entrée à la base de la montagne

Attendu que la Société de transport de Montréal refond présentement son réseau d'autobus;

Il est proposé :

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce collabore avec la Ville de Montréal à la réalisation d'interventions de sécurisation aux intersections majeures et à l'amélioration des infrastructures cyclables autour de la montagne;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à la Ville de Montréal d'assumer les coûts associés d'éventuels aménagements requis sur le réseau artériel;

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande à la Société de transport de Montréal de prendre en considération l'impact de la fermeture de la voie Camillien-Houde sur les citoyens de l'arrondissement lors de sa refonte du réseau d'autobus.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.



La mairesse Gracia Kasoki Katahwa, la conseillère Despina Sourias et le conseiller Peter Mcqueen votent en faveur de la proposition amendée.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition amendée.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1234570014

RÉSOLUTION CA23 170249

MOTION NOTANT L'INTRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DE L'HOLOCAUSTE À PARTIR DE LA 6E ANNÉE EN ONTARIO ET EXHORTANT LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC À FAIRE DE MÊME POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Attendu que dans sa vérification des incidents antisémites en 2022, B'nai Brith, la plus ancienne organisation juive de défense des droits au Canada, active à l'échelle nationale depuis 1875, a noté qu'il y a eu 2 769 incidents de ce genre au Canada au cours de l'année, dont 722 au Québec;

Attendu que Statistique Canada, dans son document 2022 publié le 27 juillet 2023 sur les crimes déclarés par la police au Canada, indique dans le tableau 6 qu'il y a eu 750 crimes haineux déclarés par la police ciblant des minorités religieuses en 2022, dont 502 ou 66,9 % visaient des juifs;

Attendu que l'Ontario est récemment devenue la première province à introduire l'enseignement obligatoire de l'Holocauste dans le programme scolaire des écoles élémentaires;

Attendu qu'en chargeant l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de créer un programme adapté à l'âge pour enseigner l'Holocauste à partir de la 6e année, le ministre de l'Éducation Stephen Lecce a indiqué que selon la première étude sur l'antisémitisme et la connaissance de l'Holocauste menée par l'Université Western et Libération75 en 2021, 42 % des élèves interrogés ont déclaré avoir été témoins sans équivoque d'un événement antisémite;

Attendu que cette même étude a également révélé qu'un étudiant sur trois en Ontario pense que l'Holocauste a été fabriqué, exagéré ou n'est pas sûr qu'il ait réellement eu lieu;

Attendu que des études menées aux États-Unis suggèrent que les juridictions qui rendent l'enseignement de l'Holocauste obligatoire constatent non seulement une réduction des incidents antisémites, mais aussi une diminution de la haine à l'égard des Noirs et des Asiatiques;

Attendu qu'une étude publiée en septembre 2023 par Reality Check indique que lorsque l'étude de l'Holocauste commence plus tôt à l'école et est obligatoire, les Américains qui ont une meilleure connaissance de l'Holocauste font preuve d'une plus grande chaleur envers les minorités religieuses et raciales que les autres;



Attendu que les survivants vieillissent et décèdent, il est plus important que jamais que nos écoles jouent un rôle clé dans la préservation de la mémoire de l'Holocauste, protégeant ainsi les enfants du déni et de la distorsion de l'Holocauste, souvent diffusés en ligne;

Attendu que les organisations juives exhortent toutes les provinces et tous les territoires à suivre l'exemple de l'Ontario et à introduire l'enseignement obligatoire de l'Holocauste à l'école primaire;

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

Que ce Conseil reconnaisse les dangers du déni et de la distorsion de l'Holocauste qui ciblent si souvent nos jeunes;

Que ce Conseil exhorte le ministère de l'Éducation à introduire l'enseignement obligatoire de l'Holocauste dans les écoles primaires du Québec à compter de l'année scolaire 2024-2025;

Que ce Conseil invite le ministère de l'Éducation à consulter le programme d'études de l'Ontario et à mandater le Conseil supérieur de l'éducation et d'autres intervenants pour déterminer la meilleure façon d'introduire ce nouveau programme d'études et d'assurer la formation des enseignants.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De modifier le premier attendu comme suit :

Attendu que dans sa vérification des incidents antisémites en 2022, B'nai Brith a noté qu'il y a eu 2 769 incidents de ce genre au Canada au cours de l'année, dont 722 au Québec;

D'ajouter les deux attendus suivants après le premier attendu :

Attendu que le SPVM a noté dans son rapport annuel que les crimes haineux ont augmenté de façon dramatique au cours des dernières années ;

Attendu que des organisations juives telles que le CIJA et Bnai Brith ont également rapporté une augmentation des crimes haineux antisémites au Québec et dans la région de Montréal.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE, TEL QU'AMENDÉE, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1234570016



L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 38.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves, avocate
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA23 170222 et CA23 170225 à CA23 170249 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

